

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

Début : 19h30

Fin : 21h30

Secrétaire de séance : Marilys BIRAC

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint		X	
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère	X		
Valérie BOISSELIER, Conseillère		X	Nathalie CARRASSET
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller	X		
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère	X		
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller	X		

### ORDRE DU JOUR :

#### **I. DELIBERATIONS**

1. Solutions proposées pour le remplacement de Philippe DUBROCA
2. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1266 appartenant à Mme BOURDETTES
3. Modification de la convention SACPA

#### **II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS**

1. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
2. Compte-rendu du conseil d'école
3. Demande de rupture conventionnelle d'un agent
4. Elections présidentielles - 2<sup>e</sup> tour
5. Informations

## I. DELIBERATIONS

### 1. Solutions proposées pour le remplacement de Philippe DUBROCA

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite au décès de M. Philippe DUBROCA, deuxième adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- 1) L'élection parmi les conseillers municipaux d'un nouvel adjoint ou la suppression d'un poste d'adjoint ;
- 2) Donner des moyens supplémentaires au secrétariat en recrutant un ou une DGS ou secrétaire général(e)

Considérant qu'aucun conseiller municipal ne se porte candidat au poste de deuxième adjoint,

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu,

- **FIXE** à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire ;
- **DIT** que chacun des adjoints restant passent au rang supérieur ;
- **DECIDE** de recruter un ou une DGS ou secrétaire général(e)

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 2. Acquisition d'une partie de la parcelle B 1266 appartenant à Mme BOURDETTES

Par mail en date du 14 mars 2022, Mme BOURDETTES Anne-Marie, 32 Clos des Graves Est - 33210 ST PIERRE DE MONS, propose à la commune l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle B 1266 rattachée à sa propriété.

Ladite parcelle d'une longueur de 17.50 m et d'une largeur de 1.10 à 2.00 m est imbriquée dans sa parcelle d'habitation cadastrée B 1266.

Cette proposition fait suite à un litige avec les propriétaires du terrain mitoyen, qui ont signalé à plusieurs reprises que l'eau de ruissellement provenant de la parcelle B 1266 s'accumulait au pied de leur portail, en bordure de la parcelle B 1278.

Afin de déterminer si des manquements aux règles administratives n'étaient pas à l'origine de ce phénomène, Philippe DUBROCA avait réalisé une enquête administrative qui a constaté la conformité de son installation.

Cette acquisition permettra de finaliser la réalisation d'un chemin piétonnier entre le Lotissement des 4 Vents et celui des Graves Est pour déboucher sur un terrain constructible dans le futur PLUI et qui permettra de poursuivre cette liaison douce vers le stade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition d'une partie de la parcelle B 1266 appartenant à Mme BOURDETTES pour l'euro symbolique ;
- **DE FAIRE PROCEDER** au nouveau bornage de la parcelle qui sera propriété de la commune ;
- **DE RETIRER** la clôture actuelle et de la réimplanter le long de ce chemin piétonnier en limite de propriété ;
- **DE L'AUTORISER** à saisir Me Chantal LALANNE, Notaire à Langon, pour procéder à la rédaction de l'acte d'acquisition ;

- **DE LE DESIGNER** pour procéder à la signature de l'acte notarié à intervenir ;
- **D'INSCRIRE** au budget communal l'opération d'acquisition par la commune.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

### 3. Modification de la convention SACPA

Le 18 mars 2021, le Conseil Municipal a délibéré et mis en place une procédure de prise en charge des animaux errants sur la commune. Une convention a été signée avec le groupe SACPA, 12 Place Gambetta 47700 CASTELJALOUX, pour traiter la capture et conduire les animaux vers la fourrière de la SPA à Mérignac. Coût total annuel 937.84 € (SACPA 444.24 € + SPA 493.60 €).

La relation avec la SACPA a fonctionné de manière satisfaisante avec des interventions immédiates après l'appel téléphonique de la commune. Par contre, les contacts avec la SPA pour obtenir des informations sur l'animal capturé et son propriétaire afin de déclencher une procédure de remboursement sont plus difficiles.

La SACPA propose une prestation globale qui intègre au-delà de la capture, la mise en fourrière dans les locaux de la SACPA à Floirac.

Le coût pour contractualiser est de 1 069.54 € HT.

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à ne pas renouveler la convention avec la SPA ;
- **AUTORISE** le Maire à contracter un marché de prestations de services avec le Groupe SACPA ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Groupe SACPA.

**VOTE : 11 Pour 00 Contre 00 Abstention**

## II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Point sur les dossiers en cours par les adjoints

Florence BERRY :

- Suivi d'une hospitalisation d'office sur la commune. Organisation du retour au domicile ;
- Budget CCAS voté le 08/04/22 ;
- Sujets abordés lors de la dernière réunion du CCAS : possibilité d'organiser le repas des aînés pour ceux qui peuvent se déplacer et distribution de colis gourmands pour les personnes isolées.

Nicole CHANFREAU :

- Lettre de remerciement adressée par les enfants de la garderie à M. VASQUEZ pour le financement du spectacle ;
- Organisation par les enseignants d'une tombola solidaire pour l'achat d'un foot fauteuil et vente de livres de recettes organisée par l'ACPE. Les fonds récoltés seront destinés à l'achat d'un foot fauteuil au profit d'un enfant de l'école ;
- Présentation du compte-rendu du Conseil d'école du 12 avril :
  - Présentation des dispositifs de protection de l'enfance ;
  - Projets de classe :
    - Sorties cinéma ;
    - Sécurité routière pour les CM1/CM2 ;
    - Cirque pour les maternelles ;
    - Muséum d'histoire naturelle ;
    - Ecole et cinéma ;

- Projets à venir :
  - Sortie à Marquèze pour les maternelles ;
  - Intervention de l'association des paralysés de France ;
  - Visite du collègue pour les CM2 ;
- Effectifs et répartitions pour l'année 2022-2023 : 120 élèves ;
- Exercices de sécurité réalisés : incendie et intrusion ;
- Achat d'équipement scolaire (dictionnaires, visualiseurs, tricycles, tableaux numériques), réparation toboggan ;
- Possibilité de changement des horaires de classe en cours de réflexion ;
- Projets en cours :
  - Aménagement des classes : remplacement du sol par du carrelage dans la classe de Mme Géraux, traitement des parquets dans les autres classes ;
  - Projet de végétalisation de la cour de l'école : aménagement d'une tonnelle dans la cour du haut, plantation d'arbres ;
  - Subvention plan de relance de la cantine scolaire : achat d'un congélateur et d'un robot, matériel de pâtisserie, marmites et frigo ;
  - Visites médicales scolaires pour les PS courant mai ;
  - Accord du conseil d'école pour permettre si besoin l'utilisation des locaux à l'occasion de l'omelette géante.
- Demande de rupture conventionnelle d'un agent : Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'un agent actuellement placé en position de disponibilité depuis juin 2018 (et absente depuis juillet 2013) a sollicité une rupture conventionnelle.  
Après avoir reçu la lettre recommandée avec accusé de réception, un entretien téléphonique a été organisé entre le Maire, Nicole Chanfreau et l'agent.  
Pour des raisons budgétaires, Monsieur le Maire propose d'opposer un refus à sa demande. Néanmoins, le poste reste ouvert et une réintégration sera envisageable.
- Elections présidentielles - 2<sup>e</sup> tour : Organisation du bureau de vote le 24 avril 2022.
- Projet pôle commercial : Après avoir rencontré Monsieur le Maire, Loan Bentejac et Jocelyne Latrille en charge du développement et de l'attractivité du territoire au sein de la CDC, prévoient d'échanger avec M. José Mercès propriétaire des locaux, pour finaliser le projet.
- SISS de Langon : Recomposition de l'organe délibérant pour voter son budget.  
La CLETC a validé la prise en charge de la participation au SISS par la CDC, et la réduction pour un montant équivalent des attributions de compensation pour les communes adhérentes au SISS.
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : Proposition d'aménagement sur les secteurs de Dugot et Le Moutard par deux promoteurs immobiliers.
- Traitements phyto-sanitaires de la vigne : Note d'information adressée par la Chambre d'agriculture de la Gironde rappelant les règles relatives à la protection des riverains.
- Cérémonie du 8 mai : La commémoration aura lieu à 11h au Monuments aux Morts.

Séance levée à 21h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux